L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
IMPRIME PAR JEROME BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 30 DECEMBRE 1835.

PROCHAINE SESSION DE NOTRE LEGISLATURE.

C'est lundi prochain que notre Législature d'Etat doit se réunir en assemblée générale pour délibérer sur la situation de nos affaires publiques. Nous présumons que le caractère patriotisme qui a toujours distingué nos représentans ne se démentira pas dans le cours de la session qui va s'ouvrir bientôt, et que tous leurs efforts réunis auront pour objet le bien-être et la prospérité à venir de la Louisiane.

On ne saurait nier ce fait, qu'à mesure que notre population augmente ses richesses générales suivent la même proportion égale ; mais les besoins de la nature s'accroissent journellement plus grands. Il devient donc du ressort exclusif de la branche législative d'adopter toutes les mesures qui seront nécessaires pour fournir à chacun des membres de la communauté les moyens de développer une industrie créatrice qui doit tourner tous à la fois au profit de celui qui la met en œuvre et à l'avantage de la population entière, en raison des rapports directs qui existent d'homme à homme et de citoyen à citoyen. Sous ce point de vue, la sollicitude de nos Législateurs doit se porter sur notre commerce, notre agriculture, notre système d'instruction publique qui, nous le disons avec regret, est malheureusement dans la situation la plus déplorable.

Les efforts inouïs que font tous les Etats de l'Est pour nous enlever l'entrepôt des denrées du Nord-Ouest, l'énergie que déploie, surtout, la ville de Charleston pour arriver à ce but important, nous font concevoir de craintes, que l'avenir jouissera peut-être quelques années de tous les maux de cette odieuse lèpre de l'esclavage, si nous ne prenons les grandes précautions pour conserver la supériorité que la nature semble avoir donnée à la Louisiane sur toutes les autres parties de la confédération générale. Parmi les différentes mesures qui peuvent être adoptées à cet effet, nous croyons, à l'évidence, que la navigation du Mississipi, qui roule dans ses eaux limoneuses des richesses immenses et un revenu considérable pour le trésor de l'Etat. Des concessions de la part du Congrès mettrait la Louisiane à même d'obtenir tous les avantages que nous venons de citer. Nous ne doutons pas qu'une entreprise de ce genre ne soit colossale ; mais les avantages qui doivent en résulter sont trop notoires pour que le sujet ne soit pas de nature à être promptement examiné.

Le système d'instruction publique à la Louisiane, avant tout peut-être, doit nécessiter toute la sollicitude de notre Législature. Les plus heureuses dispositions, l'imagination la plus féconde, caractérisent particulièrement la jeunesse Louisianaise : il ne lui manque que des collèges bien tenus pour qu'elle puisse mettre à profit les dons précieux qu'elle a reçus de la nature. Nous n'entendons pas parler simplement ici d'établissemens dans lesquels les jeunes Louisianais ne recevraient qu'une éducation primaire ; mais bien aussi, de tous ceux enfin de toute manière à les faire des hommes, dans toute la force de ce mot.

Nos lois actuelles sont on ne peut plus embrouillées, et présentent des difficultés sans nombre, non-seulement à tous ceux que les circonstances obligent à se présenter devant les tribunaux pour y connaître leurs droits et leurs privilèges, mais encore aux avocats et aux juges eux-mêmes. Cela n'est pas étonnant en raison de la grande quantité des actes de la Législature, dont la plupart ne sont faits que pour annoncer ou expliquer des lois *antérieures*. Nous pensons qu'il serait nécessaire de débrouiller nos codes de jurisprudence civile de tout ce qui est superflu, ancien inutile, et même de toutes les lois qui sont en contradiction les unes avec les autres. Le travail à faire à ce sujet serait peut-être aussi pénible que dégoûtant : mais ici

$2,000 DE RECOMPENSE.

SERONT données à celui qui fera connaître au soussigné la personne qui dans la journée du 27 du courant, entre 3 et 4 heures, pendant le dîner, s'est introduite dans la chambre, rue Ste. Anne, No. 143, et qui après avoir détoncé son bureau, sa malle et son armoire, en a enlevé un portefeuille en maroquin contenant ce qui suit :

Deux mille piastres en billets de la Banque de l'Etat de $500 chaque.

Dix mille piastres en billets de la Banque de l'Association Commerciale de $500 chaque.

Trois mille cent piastres en billets de la Banque de l'Union, trois de $1000, un de $100.

Deux mille cent vingt six piastres trente sept cents montant d'un check de la Banque des Etats-Unis de la Mobile sur la Banque des Etats-Unis de cette ville, et payable à mon ordre et non endossé.

Un billet tiré par A. Chopard, à mon ordre, payable le 10 Janvier prochain, de $370,46.

Un billet tiré par Brigot à mon ordre, payable le 1er. Mars prochain, de $104 11.

Un billet tiré par J. Aléix, à mon ordre, payable le 17 Mars prochain, de $280 87.

Un billet tiré par Mme. Dupéru, à mon ordre, payable le 23 Mars prochain, de $825 57.

Un billet tiré par Brisset & Bouhard, à mon ordre, payable le 5 Mars prochain, de $794 96.

Un billet tiré par Duchaine, à mon ordre, payable le 9 Février prochain, de $114 52.

Un billet tiré par Durand & Delhoste, à mon ordre, payable le 4 Mars prochain, de $76 50.

Un billet tiré par N. Rousseau, à mon ordre, échu depuis le 23 Octobre dernier, de $469 82.

Un billet tiré du même, à mon ordre, échu le 18 courant, de $363 02.

Un billet tiré par Anglaire, à mon ordre, payable le 5 Février prochain de $154 93.

Un billet tiré par M. Jacobs, endossé par Tricou, Dennigon et Canonge, payable le 10 Mars prochain de $883 17.

Plus—Environ $60 en billets de 10, qui se trouvaient dans le bureau.

Une montre qui était sur la cheminée; cette montre est en or, à répétition, vieille, boîtier et tour à cette, cadran blanc, très large sans chaîne ni clé, sonnette dérangée.

Plus dans le portefeuille plusieurs lettres, adressées et billets accessoires.

30 déc—3t P. DESBOSSON.

JEAN FRANCOIS FEUILLE, Graveur et Imprimeur en taille douce, récemment arrivé de France, offre l'exercice d'offrir ses services au public dans ces deux branches. Il grave des cachets, timbres, la taille douce, lettres de change, argenterie, poinçons, armoiries, marques de commerce, vignettes à jour, &c., et fait des cartes de visite dans le dernier genre. Il imprime en taille douce, soit en couleur, en or ou en argent. Les gens qu'il portera à exécuter avec goût et promptitude les ouvrages qu'ils seront confier, lui font espérer de mériter leurs encouragemens du public. Ses prix seront modérés. M. Feuille a établi provisoirement chez son frère, peintre, rue de Chartres, No. 154, entre les rues Jefferson et Toulouse. Il s'apposé de Paris, un assortiment de cachets guillochés, en tous genres, et pour griffes.

30 déc—6

A VENDRE par les soussignés, et en débarquement des derniers navires venant de France, 60 doz. fromages de Neufchâtel; 20 fromages de Gruyère; 20 caisses do. de Hollande; 4 paniers fromages de Brie; aussi, bien conservés qu'il est possible de le désirer en 25,000 tasses de terre; articles de Colin à Nantes; 1 dindé aux truffes, 3 poulardes, do. canards; oies, perdrix, perdreaux, allouettes, petit pois, truffes en bouteilles et en boites, fruits de toutes espèces, (environ 100 bouteilles de chaque qualités); et 60 boîtes fruits confits, &c. Articles de Marseilles, 3 jarres anchois; 6 douzaines coings au sirop; 4 do. abricots; 4 do. pêches; 4 do. poires; 15 caisses fruits à l'eau de vie; 50 do. moutarde; et en magasin, les articles les plus nouveaux.

PASCALET & MICHON,
encaisseur Chartres et Toulouse.

30 déc

MAGASIN des Nouveautés de Paris—En gros et en détail, en face chevaux de tout genres pour parfumeries, gants, cols, cravattes, capuses, &c. &c.

Le soussigné reçoit par le Marengo, du Hâvre, en addition à ses marchandises en magasin.

Peignes en écaille de toute qualité; coiffures en fleurs en cheveux de tout genre au dernier goût; faux cheveux en perruque d'homme et dames, &c., assortiment général de parfumeries, gants chevreaux pour qualité supérieure; do. en couleur et de tout genre; cravattes de toute manière, rabats, cuir et garnis à l'usage, garnitures; accessoires pour la toilette, glaces, accessoires, &c.

Entrepôt pour le Mexique, liqueurs surfines de M. Garland Frères : Curaçao et Maraschino.

Crème de rhé; huile de kirsh; huile de vanille; eau de Dantzick; crème de noyau; crème de framboises; anis et brou de noix; kirsch de la Forêt Noire; absinthe; cerises à l'eau de vie; bocaux; prunes et pêches, champagne.

En magasin: Vin vieux de Bordeaux et ordinaire &c.

GAULHIAC,
30 déc rue de Chartres, 175, encog. Jefferson.

AVIS—Le soussigné inspecteur des poids et mesures, prévient toutes personnes faisant usage de poids, mesures et balances, varde, barils, &c. qu'elles ont à les faire étamper, d'ici à 15 jours, sous peine d'être poursuivies conformément aux lois relatives aux dits poids et mesures. Fait à Nouvelle Orléans, ce 4 décembre 1835.

Fait nommé P. D. Henry mon adjoint, ma demeure est rue St. Louis, No. 27.

30 déc—3 F. LAFARGUE.

EN débarquement du navire Anne Louise, de Bordeaux :

Un demi-quart, à vendre par le soussigné :

12 barriques Vin rouge de 1833, Margaux, Médoc;
24 barriques Vin rouge Pauillac, Médoc;
24 barriques Vin rouge Saint Emilion;
100 barriques Vin rouge vieux, petit Médoc;
40 barriques Vin rouge St. Emilion;
50 demi-barriques Vin rouge de Graves;
50 demi-barriques Vin blanc Sauterne.

30 déc FELIX LABATUT.

Eau de Vie de Pêche, 25 barils d'Eau de Vie de Pêche, d'une qualité supérieure, à vendre par

PERKS & HALL,
30 déc No. 2, Levée de devant.

RAISIN—Les soussignés viennent de recevoir une nouvelle quantité de Raisin de Malaga, en grappes, demi et quarts.

PERKS & HALL,
31 déc No. 2, Levée du devant.

30 BOITES de Citrons, en bonne préservation, à vendre par

PERKS & HALL,
30 déc No. 2, Levée de devant.

Marchandises ayant droit au drawback—Velours en couleurs assortis, satin de Turquie à bandes, bordures d'organdis, nankin épais, bleu, aussi dans le pays, lastings couleurs assorties, cantons la mode, idem à 4-4, bretagne de l'union, aussi, une quantité de chemises faites à la mode, jusque la seront vendues à tous marchés et aux termes accommodans.

WILLIAM VANCE,
29 déc no. 18, rue de la Douane.

VIEUX RUM DE LA JAMAIQUE ET EAU-DE-VIE DE LONDRES—Le soussigné a reçu par les dernières arrivages de Liverpool, quatre pipes vieux Rum de la Jamaique, et deux pipes Eau-de-Vie de Londres, tout de première qualité.

WILLIAM VANCE,
29 déc rue de la Douane, No. 18

Papier de Londres—Le soussigné vient de recevoir directement par le navire Havre, de Liverpool, 100 tierçons de l'article susmentionné, et de qualité supérieure, qu'il offre à vendre à un prix raisonnable. S'adresser au no. 18, rue de la Douane.

WILLIAM VANCE.

500 barils de farine en débarquement du steamboat Madison, à vendre par

G. DORSEY,
29 déc no. 28, Nouvelle Levée.

Farine—1000 barils de farine à boulanger, en débarquement de chaland, à vendre par

G. DORSEY, No. 28, Nouvelle Levée.
29 déc

Farine—1000 barils de farine de Cincinnati, superfin, débarquant du bateau-à-vapeur Kentuckian, à vendre par

G. DORSEY, Nlle. Levée.
29 déc

Farine de maïs—100 barils de farine de l'ouest, faite avec du maïs blanc, à vendre par

G. DORSEY, no. 28, Nouvelle Levée
29 déc

Farine de froment—300 barils des marques de boulanger, en débarquement des chalans, et à vendre par

G. DORSEY,
29 déc no. 28, Nouvelle Levée.

PRESSE A VENDRE—Une presse Washington à imprimer, d'une dimension royale. S'adresser à

FROST & Co.
29 déc no. 8, rue de la Douane.

Porc & Beef—327 barils de bœuf de Missouri, 29 demi do dito, 3 dito langues dito; 50 barils lard, en débarquement du steamer St. Lawrence, et à vendre par

(29 déc) R. GRONIN & Co.

Cafetière & Brûleteur par suite de société qui n'ayant point reçu leur billet pour le bal prochain de Mercredi en faveur duquel ils leur fera demander à M. Bertus, chez M. John Davis :

Comité d'invitation.
M. MUSSON,
G. CRUZAT,
C. DELAHOUSSAYE,
F. A. GUYOT,
C. MASSIEU.

30 déc—3

A UNE assemblée des directeurs de la compagnie du desséchement et de la Nouvelle Orléans, tenue le 23 du courant, les résolutions suivantes furent adoptées, savoir :

Résolu que le plan préparé par l'ingénieur de cette compagnie de la 1re section des terres à dessécher est et demeure accepté.

Résolu que la deuxième section à dessécher par cette compagnie, est comprise entre le Canal de la Nouvelle Orléans, le Côteau de la Métairie, le Bayou, le Canal Carondelet, et une ligne tirée du Canal Carondelet dans la continuation de la rue Robertson jusqu'à la rue de la Commune, de là suivant la rue Ste. Marie jusqu'à sa jonction à la rue Pauldin, ensuite courant le long de la rue Pauldin vers la rivière, jusqu'à la rue St. Paul, en suivant la dite rue St. Paul jusqu'au Canal de la Nouvelle Orléans.

Résolu en outre, que le travail de desséchement sera commencé sur la dite section aussitôt que possible après le président est exposé d'exiger des actionnaires, qu'ils aient à estimer toutes les terres comprises dans la dite section conformément aux provisions de l'acte d'incorporation de la dite compagnie. Extrait des minutes

C. WATSON, secrétaire.
28 déc—12 Nlle. Orléans, 28 déc. 1835.

LA banque sera fermée les 1er. et 8 de janvier—Les billets échéant ces dits jours, devront être respectivement payés la veille.

SAM. C. BELL,
29 déc caissier.

Banque des Artisans & Négocians. } Nlle.-Orléans, 23 déc. 1835.

LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de quatre pour cent pour les six derniers mois, payables le 5 janvier et jours suivans.

SAM. C. BELL, caissier.
29 déc

LE soussigné prie les personnes qui ont mis à sa loterie de vouloir bien se rendre chez lui Jeudi prochain, 31 décembre, pour assister au tirage qui aura lieu à six heures du soir; il prie aussi celles qui n'ont pas payé le montant de leurs billets, de vouloir bien le solder. (29 déc—6) LOUIS MUH.

A Messieurs Hennessy & Hale informe respectueusement les citoyens de la Nouvelle Orléans, qu'ils viennent d'arriver de Philadelphie et sont prêts à exécuter tous les ordres qu'ils pourront pour la semaine de tapisserie, sous le plus bref délai. Pour plus amples informations, s'adresser à MM. William Brand ou J. C. Weeks No. 41, rue Royale, ou à leur résidence à Lafayette S. O. des rues du Canal et du Bayou.

27 déc—3p.s.

Chapeaux, Casquettes &c.—James Leddie & Co rue Bienville No. 2, ci-dessous du North American Hotel, font maintenant l'ouverture d'un bel assortiment de chapeaux de soie pour enfants; casquettes en velour et en soie, pour enfans; idem en peaux de loutres et en drap, de la dernière mode; qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des prix raisonnables, ainsi qu'un grand assortiment de chapeaux en soie et en castor.

29 déc—10

LETTRES de change sur Londres, Paris et New-York, à vendre par W NOTT & Co.

29 déc—3

Messieurs les souscripteurs au bal de société qui n'auront point reçu leur billet pour le bal prochain de Mercredi en faveur duquel il leur fera demander à M. Bertus, chez M. John Davis :

Comité d'invitation.
M. MUSSON,
G. CRUZAT,
C. DELAHOUSSAYE,
F. A. GUYOT,
C. MASSIEU.

30 déc—3

A UNE assemblée des directeurs de la compagnie du desséchement et de la Nouvelle Orléans, tenue le 23 du courant, les résolutions suivantes furent adoptées, savoir :

Résolu que le plan préparé par l'ingénieur de cette compagnie de la 1re section des terres à dessécher est et demeure accepté.

Résolu que la deuxième section à dessécher par cette compagnie, est comprise entre le Canal de la Nouvelle Orléans, le Côteau de la Métairie, le Bayou, le Canal Carondelet, et une ligne tirée du Canal Carondelet dans la continuation de la rue Robertson jusqu'à la rue de la Commune, de là suivant la rue Ste. Marie jusqu'à sa jonction à la rue Pauldin, ensuite courant le long de la rue Pauldin vers la rivière, jusqu'à la rue St. Paul, en suivant la dite rue St. Paul jusqu'au Canal de la Nouvelle Orléans.

Résolu en outre, que le travail de desséchement sera commencé sur la dite section aussitôt que possible après le président est exposé d'exiger des actionnaires, qu'ils aient à estimer toutes les terres comprises dans la dite section conformément aux provisions de l'acte d'incorporation de la dite compagnie. Extrait des minutes

C. WATSON, secrétaire.
28 déc—12

UN chef fondeur et des mouleurs bien entendus trouveront de l'emploi et de bons gages, en s'adressant immédiatement à la fonderie de la Nouvelle Orléans, au bureau de la Presse à Cahos.

28 déc—3 V. TRIGAUD.

Figues & Amandes—50 nattes de figues ; 20 balles d'amandes à coques tendres, à vendre par

HENRY, CATAPIE & Co.
29 déc no. 83, Vieille Levée.

JE. LORILLE, ancien rue Dauphine et Royale, vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et offre à vendre une grande variété d'articles délicats pour le table, savoir :

Fraises et autres fruits de Côtin, à Nantes;
Cèpes et pâtés truffés;
Raisins verts de Malaga;
Cerises et liqueurs de Guélaud;
Liqueurs superfines en cruches de porcelaine;
Fruits à l'eau-de-vie de première qualité;
Maraschino, kirsh, anisette;
Rossolio vanigila, crème de thé;
Absynthe suisse, sarlines;
Saucissons de Lyon, etc.

28 déc—9

AVIS—Les soussignés exécuteurs testamentaires de feu Bartholomew Shainsburgh, invitent tous ceux qui ont des réclamations à faire contre au succession, de les présenter, et ceux qui lui doivent sont également priés de payer.

FREDK. BECKMANN,
CHS. W. SHAUMBURGH.
22 déc—12 exécuteurs testamentaires.

AVIS—J. B. KERN, fabricant de tabac, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de tabac à priser, fabriqué à la française etc., il vend en gros et en détail. Se demeure est rue St. Philippe, no. 24, entre les rues Conté et Levée.

1 déc—10

DEMANDE—Un homme qui a une connaissance générale des affaires, qui connaît la tenue des livres, et parle anglais, français, allemand et suédois, désire trouver un emploi de commis. On peut déposer chez M. Matossy, rue de Chartres No. 113, une lettre adressée L. D., à la quelle on fera réponse et par le moyen de la quelle on aura une entrevue personnelle.

7 déc

MARCHANDISES AU DRAWBACK.

- 20 caisses indiennes françaises,
- 12 dito jaconet assorties,
- 6 dito manet,
- 2 dito quentelles espagnoles,
- 6 malles soulers satin formes espagnoles,
- 10 caisses chemises assorties pour homme.

Mme. E. LEFEBVRE,
7 déc enregistrée Chartres et Conti.

Rum en demi barils à vendre par

PERKS & HALL,
30 déc

Change sur Londres et Paris, à vendre par

KOHN, DARON & Co.
30 déc

CHANGE sur Londres, à vendre par

HARRISON, BROWN & Co,
29 déc rue Bienville, no. 47

Eau de Floride, en débarquement de la barque Mary, plusieurs grosses de cette eau garantie véritable, venant de J. M. Laroque, lui-même de Baltimore, et à vendre à la pharmacie de

A. A. PEYCHAUD,
28 nov no. 23, rue Royale.

Confiturerie—40 boites de confitures, à vendre par

27 nov C. WORSLEY, no. 10, rue Gravier

4 caisses de Chalis dans le dernier goût, à des prix modernes et à la dernière mode, en magasin et à vendre par

24 déc KOHN, DARON & Co.

THEATRE D'ORLEANS

JEUDI, 31 DECEMBRE.

CLOTILDE,

Drame en 5 actes et en prose, de MM. Soulié et Bonsangue.

Suivi par

Les malheurs d'un joli garçon,

Vaudeville en un acte, de MM. Varin et Arago.

VENDREDI, 1er. JANVIER.

ROBERT LE DIABLE.

SALLE D'ORLEANS.

SAMEDI PROCHAIN.

Grand Bal Paré et masqué.

PRIX D'ENTREE. LES CAVALIERS $1.

On ne pourra sous aucun prétexte entrer dans la Salle avec des armes, un bureau sera ouvert pour les déposer. Plusieurs commissaires sont entièrement chargés du maintien de l'ordre et de la décence pendant le cours des bals.

L'entrée étant par la grande porte, tout masque sera tenu de se faire reconnaître dans l'intérieur avant d'entrer dans la salle de bal.

Les bals masqués auront lieu tous les Mardis et les Samedis de chaque semaine. 23 (déc—6

SALLE D'ORLEANS.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public qu'il donnera à son bénéfice le Lundi 11 Janvier prochain,

GRAND BAL PARÉ,
PRECEDE D'UN
BAL D'ENFANTS

qui commencera à 3 heures et finira à 9. Les grand et petit auront immédiatement après.

Prix pour les personnes $1 00.
Enfants 50.

Pour la Mobile (par le lac)
Le bateau-à-vapeur ALBERT,
capitaine WALKER, chargé du transport de la malle des Etats-Unis, partira pour le port ci-dessus, Vendredi 1er. janvier, à 3 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
29 déc rue St. Philippe, No. 24, entre les rues Conté et Levée.

Vente de terre à la Baie St. Joseph.

Pour accommoder les personnes qui désireraient assister à ces ventes qui commenceront le 18 de janvier 1836.

Le bateau-à-vapeur MERCHANT, capitaine SWILER, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain le Mardi soir 12 janvier, après l'arrivée des chars de 5 heures, pour la Mobile, Pensacole et la Baie St. Joseph, restant un jour à chacun de ces deux premier ports, afin d'arriver au dernier le 17 janvier.

Ce bateau restera 4 jours à la Baie St. Joseph, et repartira pour la Nouvelle Orléans le 21 janvier, touchant en chemin à Pensacole et à la Mobile, pour y débarquer les passagers. Pour passage s'adresser au capitaine Swiler, ou à

JOHN KILSHAW, Jr.
N. B.—En arrêtant le bateau continuera ses voyages habituels de la Mobile.

29 déc

A FRETER, pour un port du Nord de l'Europe, ou pour la Méditerranée, le navire autrichien fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, CIRO, capitaine Gilbert, sera prêt à prendre charge sous peu de jours. Pour les conditions, s'adresser à

P. O. SORBE,
29 déc rue Royale, no. 118.

Pour le Hâvre—Le navire ROBERT MORRIS, ayant son chargement arrêté, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à

OSMIN BIGOURDAN.
29 déc

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine BRADFORD. Pour fret d'environ 500 balles de coton, s'adresser à (29 déc) WILLIAM VANCE.

BANQUE COMMERCIALE DE LA N. ORLEANS.

CETTE Banque sera fermée vendredi prochain, 1er janvier. Les billets échéant ce jour-là seront payables jeudi 31 décembre.

JOSEPH SAUL, caissier.
29 déc

Banque des Artisans de Nlle-Orléans. } Nlle.-Orléans, 23 déc. 1835.

LA banque sera fermée les 1er. et 8 de janvier—Les billets échéant ces dits jours, devront être respectivement payés la veille.

SAM. C. BELL,
29 déc caissier.

Banque des Artisans & Négocians. } Nlle.-Orléans, 23 déc. 1835.

LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de quatre pour cent pour les six derniers mois, payables le 5 janvier et jours suivans.

SAM. C. BELL, caissier.
29 déc

LE soussigné prie les personnes qui ont mis à sa loterie de vouloir bien se rendre chez lui Jeudi prochain, 31 décembre, pour assister au tirage qui aura lieu à six heures du soir; il prie aussi celles qui n'ont pas payé le montant de leurs billets, de vouloir bien le solder. (29 déc—6) LOUIS MUH.

A Messieurs Hennessy & Hale informe respectueusement les citoyens de la Nouvelle Orléans, qu'ils viennent d'arriver de Philadelphie et sont prêts à exécuter tous les ordres qu'ils pourront pour la semaine de tapisserie, sous le plus bref délai. Pour plus amples informations, s'adresser à MM. William Brand ou J. C. Weeks No. 41, rue Royale, ou à leur résidence à Lafayette S. O. des rues du Canal et du Bayou.

27 déc—3p.s.

Chapeaux, Casquettes &c.—James Leddie & Co rue Bienville No. 2, ci-dessous du North American Hotel, font maintenant l'ouverture d'un bel assortiment de chapeaux de soie pour enfants; casquettes en velour et en soie, pour enfans; idem en peaux de loutres et en drap, de la dernière mode; qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des prix raisonnables, ainsi qu'un grand assortiment de chapeaux en soie et en castor.

29 déc—10

LETTRES de change sur Londres, Paris et New-York, à vendre par W NOTT & Co.

29 déc—3

Messieurs les souscripteurs au bal de société qui n'auront point reçu leur billet pour le bal prochain de Mercredi en faveur duquel il leur fera demander à M. Bertus, chez M. John Davis :

Comité d'invitation.
M. MUSSON,
G. CRUZAT,
C. DELAHOUSSAYE,
F. A. GUYOT,
C. MASSIEU.

30 déc—3

A UNE assemblée des directeurs de la compagnie du desséchement et de la Nouvelle Orléans, tenue le 23 du courant, les résolutions suivantes furent adoptées, savoir :

Résolu que le plan préparé par l'ingénieur de cette compagnie de la 1re section des terres à dessécher est et demeure accepté.

Résolu que la deuxième section à dessécher par cette compagnie, est comprise entre le Canal de la Nouvelle Orléans, le Côteau de la Métairie, le Bayou, le Canal Carondelet, et une ligne tirée du Canal Carondelet dans la continuation de la rue Robertson jusqu'à la rue de la Commune, de là suivant la rue Ste. Marie jusqu'à sa jonction à la rue Pauldin, ensuite courant le long de la rue Pauldin vers la rivière, jusqu'à la rue St. Paul, en suivant la dite rue St. Paul jusqu'au Canal de la Nouvelle Orléans.

Résolu en outre, que le travail de desséchement sera commencé sur la dite section aussitôt que possible après le président est exposé d'exiger des actionnaires, qu'ils aient à estimer toutes les terres comprises dans la dite section conformément aux provisions de l'acte d'incorporation de la dite compagnie. Extrait des minutes

C. WATSON, secrétaire.
28 déc—12

UN chef fondeur et des mouleurs bien entendus trouveront de l'emploi et de bons gages, en s'adressant immédiatement à la fonderie de la Nouvelle Orléans, au bureau de la Presse à Cahos.

28 déc—3 V. TRIGAUD.

Figues & Amandes—50 nattes de figues ; 20 balles d'amandes à coques tendres, à vendre par

HENRY, CATAPIE & Co.
29 déc no. 83, Vieille Levée.

JE. LORILLE, ancien rue Dauphine et Royale, vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et offre à vendre une grande variété d'articles délicats pour le table, savoir :

Fraises et autres fruits de Côtin, à Nantes;
Cèpes et pâtés truffés;
Raisins verts de Malaga;
Cerises et liqueurs de Guélaud;
Liqueurs superfines en cruches de porcelaine;
Fruits à l'eau-de-vie de première qualité;
Maraschino, kirsh, anisette;
Rossolio vanigila, crème de thé;
Absynthe suisse, sarlines;
Saucissons de Lyon, etc.

28 déc—9

AVIS—Les soussignés exécuteurs testamentaires de feu Bartholomew Shainsburgh, invitent tous ceux qui ont des réclamations à faire contre au succession, de les présenter, et ceux qui lui doivent sont également priés de payer.

FREDK. BECKMANN,
CHS. W. SHAUMBURGH.
22 déc—12 exécuteurs testamentaires.

AVIS—J. B. KERN, fabricant de tabac, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de tabac à priser, fabriqué à la française etc., il vend en gros et en détail. Se demeure est rue St. Philippe, no. 24, entre les rues Conté et Levée.

1 déc—10

DEMANDE—Un homme qui a une connaissance générale des affaires, qui connaît la tenue des livres, et parle anglais, français, allemand et suédois, désire trouver un emploi de commis. On peut déposer chez M. Matossy, rue de Chartres No. 113, une lettre adressée L. D., à la quelle on fera réponse et par le moyen de la quelle on aura une entrevue personnelle.

7 déc

MARCHANDISES AU DRAWBACK.

- 20 caisses indiennes françaises,
- 12 dito jaconet assorties,
- 6 dito manet,
- 2 dito quentelles espagnoles,
- 6 malles soulers satin formes espagnoles,
- 10 caisses chemises assorties pour homme.

Mme. E. LEFEBVRE,
7 déc enregistrée Chartres et Conti.

Rum en demi barils à vendre par

PERKS & HALL,
30 déc

Change sur Londres et Paris, à vendre par

KOHN, DARON & Co.
30 déc

CHANGE sur Londres, à vendre par

HARRISON, BROWN & Co,
29 déc rue Bienville, no. 47

Eau de Floride, en débarquement de la barque Mary, plusieurs grosses de cette eau garantie véritable, venant de J. M. Laroque, lui-même de Baltimore, et à vendre à la pharmacie de

A. A. PEYCHAUD,
28 nov no. 23, rue Royale.

Confiturerie—40 boites de confitures, à vendre par

27 nov C. WORSLEY, no. 10, rue Gravier

4 caisses de Chalis dans le dernier goût, à des prix modernes et à la dernière mode, en magasin et à vendre par

24 déc KOHN, DARON & Co.

VENTES A ...

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le Jeudi 7 de janvier, à midi, à la Bourse de H-wlett :

16 lots de terre situés au faubourg d'Arcantel, dans l'isle no. 16, borné par l'Avenue de Mazureau, et par les rues Hevina, Anbette, Antoine, les dits lots ayant chacun 31 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions : Un quart payable comptant, et le reste dans 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets sans endossement hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquisition de la propriété sera exposée à la Bourse, quelque jours avant la vente.

30 déc—

PAR JOSEPH LECARPENTIER.

IL sera vendu Jeudi 31 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett :

Une négresse américaine, nommée Emelie, âgée d'environ 25 ans, bonne cuisinière, bien intelligente et propre seulement, bonne domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : Cinq de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur aura pour passer parderant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

30 déc—

Aux Entrepreneurs & Charpentiers.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu aujourd'hui, à 3 heures et demie, aux coins des rues Ste. Anne et Robertson, faubourg Treize, une quantité de portes à battans, do. vitrées, bois de charpente, du menuiserie pour maison, &c., sans réserve.

Conditions comptant.

30 déc—

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu Mercredi, 30 du courant, à 12 heures du matin, à son magasin d'encan, pour cidre un compte, l'entier de cryons à dessiner.

29 déc

PAR C. BOUNY.

IL sera vendu le jeudi, 31 décembre 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Six lots, rues Lots-de-Terre de Valeur, situés au faubourg Washington, joignant le chemin à-coulisses de Pauly à cette, quatre desquels font face à la rue Crepe, et les autres deux font face à la rue d'Amour, ayant l'usage d'une passage conjointement avec tous les autres terrains dans le même isle, les numéros sont tracées sur les plans déposés à la dite Bourse.

Aussi—Trois autres Terrains du grande valeur, situés au faubourg Montreuil, et faisant face à la rue Hersirée, entre les rues d'Amour et des Bons Enfans, les numéros sont tracées sur les plans déposés au lieu susdit.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les mises de vente seront passés seulement F. Grima, notaire public, aux frais acquéreurs. 28 déc—4

VENTES

PAR J. J. REGISTRE DES TESTAMENS.

27 Pour les autres à vendre voyez la 4e page.

SUCCESSION FONCETTE—Vente par le Récorder, des Tuesdays—Lundi, septième jour de Janvier 1836, à 12 heures de l'après midi, à la porte principale du Cabinet de la Bourse, pour cause de la succession de feu Charles Foncette, le mobilier dépendant de sa succession.

Conditions : comptant.

29 déc W. F. C. DEPLESSIS, Rég. des Testa.

Ventes par le Shérif.

COUR DE PARoISSE—Babcock, Gardiner & Co. contre Dart & Co.—En vertu d'un ordre de ferfi facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, entre les rues Chartres et St. Louis, en cette ville, Lundi le premier de février prochain, à midi, la propriété ci-après relevée.

Un lot de terre situé dans cette ville, mesurant 108 pieds de face à la rue des Magnolias, entre les rues Orange et Lacourse, sur 125 pieds plus ou moins de profondeur.

44 actions dans le fonds capital de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans, sur lesquelles $50 ont été payées par action, montant à $2200, saisies dans l'affaire susdite.

Conditions : $1266 87ms. payables comptant, et la balance, à 6, 12 et 18 mois de crédit. L'acquéreur fournissant ses billets et endossés à satisfaction.

30 déc FRED. BUISSON, shér. f

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 23 décembre 1835.

CONFORMEMENT à la loi, la légion pourra le 8 janvier prochain, à dix heures précises de la matinée, pour célébrer l'anniversaire de la mémorable journée du 8 de janvier 1815.

Un feu d'artillerie de cartouches et de gargousses aura lieu à 9 heures.

Les commandans des compagnies sont requis de faire faire l'appel de leurs compagnies respectives deux fois le jour.

Chaque commandant de compagnie est requis de faire l'inspecteur de brigade un compte exact de l'effectif de sa compagnie.

Les capitaines ou officiers commandans de compagnies, devront être rendus une heure avant l'heure fixée pour la revue, envoyer une escouade sur la Place d'Armes, pour fermer la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion.

D. AUGUSTIN,
29 déc aide-de-camp.

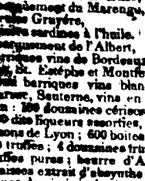

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.—Les dos compagnies tomarán las armas el domingo 3 de enero, á las 7 de la mañana, vestuario de invierno, no reemplazo el pasage de costumbre ; con el objeto de celebrar el aniversario de la creacion del cuerpo, y bendecir la Bandera, prestando el juramento que acaba esta ceremonia, debiendo concluir, despues de lo cual se retirarán para no volver hasta el dia 8 del mismo mes, que tendrá lugar la parada general, en la que se verificará el juramento de los individuos que no lo hayan prestado en el dia de hoy, y en la misma se repartirán las cruces de honor que han merecido los valientes que se han distinguido en la campaña de Tejas.

Lo que de orden del Comandante general se anuncia á los individuos de dichas compañías.

De cuartel general en la Nueva Orleans, 29 de diciembre de 1835.

BLAS GUARDIA, secretario.

LE GRAND MAGICIEN PERSE.

MUSTAPHA SELIM EL-HASSAN, vient d'arriver d'Ispahan, ci-devant capitale de la Perse, et le plaisir d'annoncer aux habitans de la Nouvelle Orléans, qu'il a ouvert son exhibition dans la salle spacieuse vis-à-vis le Théâtre Américain, rue du Camp, au-dessus de la maison de l'Union.

MUSTAPHA SELIM EL HASSAN a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs qui daigneront l'honorer de leur présence qu'ils seront singulièrement étonnés des expériences mystérieuses et nombreuses qu'il se propose d'introduire, toutes tirées de la philosophie, de la chimie et de la magie, des nations asiatiques, plusieurs d'autr'elles pour l'amusement de la curieuse magie Egyptienne et Chaldéenne, qui n'ont jamais été mises en pratique en Amérique.

Mustapha Selim El Hassah, ayant voyagé dans toutes les villes principales de l'Asie et de l'